

Les Echos, 29 janvier 2013

## Cumul des mandats : le Sénat élargit le débat au statut de l'élu

**POLITIQUE**  
**Le texte débattu au Sénat aujourd'hui encadre davantage le statut de l'élu local.**

Laurence Alier  
lulier@lechos.fr

Sans tambour ni trompette, le Sénat se saisit d'un sujet susceptible de poser dans le débat sur le cumul des mandats, et surtout lors des prochaines élections locales, la réforme du statut de l'élu. Les parlementaires débattent aujourd'hui d'une proposition de loi portée par deux des leurs, le président PS de la commission Luc, Jean-Pierre Sueur, et la sénatrice Modem, Jacqueline Gourault destinée notamment à faciliter l'exercice des mandats électifs dans les petites collectivités.

« Les très vieilles carrières sont en fait interrompues par le mandat et on ne peut pas consacrer à la gestion d'une collectivité et réaliser le vœu des candidats », explique-t-il. Un fait constaté par l'asso-

ciation des petites villes de France (APVF), qui note un « rétrécissement du vivier d'élus, avec de plus en plus de fonctionnaires et de retraités ». Pour démocratiser l'élection et faciliter le retour à l'emploi, le texte donnera aux élus (adjoints aux maires, vice-présidents d'intercommunalités) la possibilité de suspendre leur contrat de travail dès qu'ils adhèrent à une collectivité de plus de 10.000 habitants - 20.000 aujourd'hui. A la clef, plus de garanties de retrouver leur emploi le mandat achevé. Des mesures « satisfaisantes » pour l'APVF qui rappelle qu'il y a une offre de 10.000 habitants est un emploi à temps plein.

### Davantage de formation

Dans la même veine, le texte ouvre pour l'ensemble des élus la voie à une véritable validation des acquis de l'expérience, et au bénéfice de l'allocation de fin de mandat de six à douze mois, et prévoit plus de formation durant la première année de mandat. Enfin, conscient que pour les élus des petites communes l'argument financier joue à plein, les sénateurs proposent d'alléger par le haut (1.634 euros) les indemnités des maires des communes de moins de 3.500 habitants, dont le montant est aujourd'hui variable et fixé en conseil municipal. « Les élus

n'ont ni à rémunérer mieux ni à utiliser les crédits municipaux pour se former, car ils ont l'impression - à tort - de passer contre leur collectivité », note le sénateur EELV Roman Daurès, sénateur - qui l'on impose des règles nationales ».

Ces mesures seront-elles satisfaisantes pour définir le vrai sujet sensible, qui divise y compris au sein du PS, celui du cumul des mandats ? Prudent, Jean-Pierre Sueur nuance que sa proposition « n'est pas le grand jeu » et « reste nécessaire indépendamment du débat sur le cumul des mandats ». Mais pour les écologistes, c'est un premier pas qui en appelle d'autres. « C'est le pendant du cumul des mandats », martèle Roman Daurès.

### Il l'a dit



« Nombre de maires n'osent pas demander une hausse de leur indemnité alors que leur activité est chronophage. »

JEAN-PIERRE SUEUR  
Sénateur (PS) du Loiret